

Édito

Appel au dialogue

L'État doit respecter les collectivités locales et leurs élus



À la suite du passage des ouragans, qui ont frappé si douloureusement les Antilles françaises, je tiens à témoigner, auprès de nos compatriotes, de notre émotion et de notre solidarité, et apporter un soutien appuyé à l'ensemble des élus concernés.

Le site Internet de l'AMF mentionne différentes pistes pour leur venir en aide. Je salue d'ores et déjà les initiatives émanant notamment de nombreuses communes de France. Comme toujours lorsque l'essentiel est en jeu, les maires de France sont aux côtés de l'État pour aider à la reconstruction. Au moment où tous les efforts sont mobilisés, il n'y a pas de place pour la polémique.

Lors de ces catastrophes naturelles ou en situation de crise, les maires et leurs équipes répondent présents. C'est pourquoi l'AMF s'alarme de la stigmatisation récurrente des élus locaux qui ne peut que nourrir populisme et démagogie. Bien loin de tout « clientélisme », les maires de France, garants de la cohésion sociale, sont en première ligne pour répondre aux attentes quotidiennes des habitants. Ils méritent donc considération et reconnaissance pour leur engagement au service du pays. Dire qu'il y a « trop d'élus locaux en France » et qu'ils ont un « coût », c'est dénigrer ces centaines de milliers d'élus municipaux, dévoués, investis, très majoritairement bénévoles qui aident quotidiennement au fonctionnement des communes.

Le discours de l'État, dans le cadre d'une République décentralisée, devrait au contraire valoriser et soutenir l'action de cette « garde nationale » que constituent les élus locaux.

Dans cet esprit, l'AMF appelle au dialogue continu et respectueux avec l'État. Celui-ci doit se traduire par la définition d'un cadre juridique et financier à la fois pérenne et soutenable pour les collectivités, à l'opposé des décisions unilatérales prises cet été par le gouvernement.

FRANÇOIS BAROIN



Les présidents sonnent l'« Alerte rouge »

Lors de la conférence de presse des présidents des associations du bloc communal (AMF, France urbaine, AdCF, Villes de France, APVF, AMRF)*, mercredi 6 septembre, à l'AMF, les élus ont unanimement déploré les annonces de l'été, François Baroin sonnant même l'« alerte rouge » sur la situation des communes et des intercommunalités. Plusieurs décisions, à l'opposé de la méthode de concertation convenue lors de la Conférence nationale des territoires, ont installé les collectivités dans une insécurité juridique et financière (annulation de crédits à la ruralité et aux quartiers, réduction drastique des contrats aidés).

Une méthode brutale et unilatérale

D'autres réformes annoncées sont encore plus préoccupantes comme la suppression de la taxe d'habitation pour 80 % des foyers et la réduction des dépenses locales à hauteur de 13 milliards d'euros selon des modalités qui restent à préciser. Les incertitudes sur le financement des activités périscolaires et du logement social participent également à ce climat paralysant.

En ce qui concerne les contrats aidés, la question pour les élus du bloc communal n'est pas de savoir si les contrats sont utiles ou non, c'est la méthode employée,

brutale et unilatérale, qui interpelle car elle porte en elle la rupture de la parole de l'État. C'est d'autant plus incompréhensible que l'État encourageait, il y a encore quelques mois, les préfets à développer ces contrats aidés.

Ces mesures remettent en cause les principes constitutionnels de la République décentralisée garantissant la libre administration et l'autonomie financière des collectivités territoriales. Les élus estiment en outre que les collectivités avaient déjà largement contribué au rétablissement des comptes de l'État.

La confiance que portaient les élus sur cette approche nouvelle dans les relations État-collectivités locales est clairement fragilisée. L'alerte donnée prend une dimension particulière, à l'approche notamment du 100^e Congrès de l'AMF en novembre.

Les élus ont demandé la reprise d'un véritable dialogue ainsi qu'un moratoire sur les contrats aidés, le temps qu'une réelle étude d'impact sur l'effet de ces contrats sur l'emploi soit réalisée. Les règles du jeu du dialogue État – collectivités doivent donc être clairement redéfinies.

* François Baroin, Jean-Luc Moudenc, Charles-Eric Lemaignen, Caroline Cayeux, Olivier Dussopt, Vanik Berbérian, ainsi que André Laignel, président du CFL et Philippe Laurent, président du CSFPT

Mobilisation de l'AMF et des élus sur la baisse des contrats aidés

L'AMF a alerté, dès le 8 août dernier, la ministre du Travail et le ministre de l'Éducation nationale sur les inquiétudes croissantes des maires et présidents d'intercommunalité concernant la baisse, sans préavis, des contrats aidés. Depuis, de très nombreuses remontées du terrain (communes et associations départementales de maires) ont confirmé ces inquiétudes et ont fait état de pratiques inacceptables et d'une absence totale de concertation et d'information préalable des élus, et cela moins d'un mois avant la rentrée scolaire.

Une délégation* du bloc communal, conduite par François Baroin, a été reçue le 1^{er} septembre dernier par Jacques Mézard, ministre de la Cohésion des territoires et Jean-Michel Blanquer, ministre de l'Éducation nationale, sur l'impact de la baisse, sans préavis, du nombre de contrats aidés alloués aux collectivités.

Les élus ont tenu à souligner le fait que la décision prise par le gouvernement cet été de supprimer soudainement un nombre significatif de contrats aidés n'a été acceptable ni sur la forme (aucune concertation ni préavis, en contradic-



tion flagrante avec l'Accord de méthode convenu à l'issue de la Conférence nationale des territoires), ni sur le fond (remise en cause au dernier moment de recrutements, risques de contentieux avec les personnes visées par ces contrats, fragilisation de nombreux services publics des collectivités, à commencer par le fonctionnement des écoles). Lors de cette même rencontre, les ministres, conscients des difficultés, se sont engagés à traiter toutes les situations locales, au cas par cas.

À la suite de la réunion des présidents des

associations d'élus du bloc local du 6 septembre (cf. l'article de la page 1), le Bureau de l'AMF réuni le 13 septembre a demandé un moratoire pour régler en urgence les situations locales en souffrance. Il a réaffirmé également la nécessité de l'instauration d'une véritable concertation en amont avec les représentants des associa-

tions nationales d'élus locaux dans le cadre de la réflexion que le gouvernement souhaite engager sur le futur dispositif de remplacement des contrats aidés.

L'AMF a saisi également le Premier ministre et continuera à être vigilante sur ce sujet dans les prochaines semaines afin de défendre le fonctionnement des services publics locaux au côté de ses adhérents.

* Caroline Cayeux, Cécile Gallien, Agnès Le Brun, Jean-Michel Morer, Pierre-Alain Roiron, Wilfried Schwartz et Francisque Vigouroux.

Agences de l'eau

Depuis la loi de finances 2015, l'État ampute chaque année le fonds de roulement des agences de l'eau de 175 millions d'euros pour financer son propre budget, sans compter une diminution drastique et imposée des effectifs. Ces prélèvements se font au détriment direct des collectivités et des missions des agences de l'eau sans cesse élargies et renforcées. L'AMF exige que leur autonomie administrative et financière soit préservée par l'affectation de l'intégralité des recettes des redevances de l'eau aux missions et objectifs de ces agences et appelle l'ensemble des collègues représentés dans les comités de bassin à se joindre à sa démarche.

Une édition exceptionnelle

Du 20 au 23 novembre prochain, à Paris, l'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité organise son 100^e Congrès, avec pour thème «Réussir la France avec ses communes». Il débutera avec la réunion des élus d'Outre-mer le 20 novembre, à l'AMF puis à la mairie de Paris, et se déroulera ensuite Porte de Versailles, du 21 au 23 novembre. Plusieurs grands débats figurent au pré-programme, ainsi que des ateliers, points-Infos et forums. Plusieurs temps forts marqueront cette 100^e édition. Une exposition multi-supports permanente retracera l'histoire de l'AMF et les cent ans de son congrès. L'après-midi du mardi 21 novembre sera consacrée à l'Assemblée générale de l'AMF avec notamment, la séquence électorale pour le renouvellement des instances de l'Association.



Le même jour, une photo panoramique de tous les congressistes ceints de leur écharpe tricolore sera réalisée. Enfin, le 23 novembre, avant la clôture en présence des hautes autorités de l'État, un concert sera donné avec la participation exceptionnelle de l'orchestre de la Garde républicaine et du chœur de l'Armée française. Voir www.amf.asso.fr

Rencontre AMF sur la lutte contre l'habitat indigne

En 2016, près de 500 000 logements occupés en métropole et Outre-mer entrent dans le champ de l'habitat indigne. Cette notion est complexe à appréhender, compte-tenu des caractéristiques et des normes qu'elle recouvre. Organisée le 4 octobre 2017, à l'AMF, en partenariat avec la DIHAL, cette rencontre aura pour objet, sur la base des travaux du groupe de travail de l'AMF, présidé par Pierre Jarlier, d'établir une évaluation des dispositifs en vigueur et d'ouvrir des pistes d'amélioration pour mieux le traiter. Le maire (et le président de l'EPCI en cas de transfert) doit disposer d'une bonne connaissance de ses responsabilités et des outils mis à sa disposition pour les exercer. C'est pourquoi, l'AMF, en collaboration avec la DIHAL et l'ANIL, publiera en novembre prochain le guide « Le maire, le président d'intercommunalité et la lutte contre l'habitat indigne ».

Voir www.amf.asso.fr/réf.BW24767

Baisses des dotations : l'AMF saisit le Premier ministre

Par courrier du 2 août dernier, l'AMF a saisi le Premier ministre, suite au décret du 20 juillet sur les ouvertures et annulations de crédits pour 2017 à hauteur de 50 millions d'euros d'autorisations d'engagement et 209 millions d'euros de crédits de paiement, dédiés aux dotations d'investissement. La décision de réduire ces dotations, sans aucune concertation, intervient alors même que des engagements contraires avaient été pris lors de la première Conférence nationale des territoires. Alors que le Président de la République a annoncé un plan d'investissement de 10 milliards d'euros, il semble paradoxal que l'État ne respecte pas ses engagements. L'AMF a demandé que toutes les dispositions soient prises pour remédier à cette situation préjudiciable. Voir www.amf.asso.fr/réf.BW24755

États généraux de l'alimentation

Le 28 août, le ministre de l'Agriculture a ouvert les États généraux de l'alimentation avec 14 ateliers prévus d'ici fin novembre. L'AMF était représentée par Isabelle Maincion, maire de la Ville-aux-Clercs (41), sur le thème des attentes des consommateurs ; Gilles Pérole, adjoint au maire de Mouans-Sartoux (06), sur les initiatives locales et Florence Presson, adjoint au maire de Sceaux (92), sur l'économie circulaire. Les premiers éléments de conclusion de ces États généraux devraient faire l'objet d'un atelier au Congrès de l'AMF.

La réforme du stationnement payant



La réforme de la décentralisation du stationnement se met en œuvre à rythme croissant à l'approche de la date du 1^{er} janvier 2018. C'est ce que démontrent les résultats d'une nouvelle enquête de l'AMF, en lien avec la Mission interministérielle pour la décentralisation du stationnement (MIDS).

111 communes sur 700 interrogées ont répondu qu'elles s'étaient bien engagées. Sur la programmation du projet (zonage, évaluation budgétaire, planning, etc.), 47% ont répondu positivement. Sur le recours aux services de l'Agence nationale de traitement des amendes informatisées (ANTAI) ainsi que la prise de contact avec les fournisseurs d'équipement, les communes ont pris les mesures nécessaires.

D'autres points révèlent une préparation moins avancée : la fixation du barème tarifaire et la préparation des procédures du recours administratif. Pour accompagner les collectivités dans la mise en œuvre de la réforme, la MIDS avec le concours notamment de l'AMF vient de publier un vade-mecum.

Pour plus d'informations: www.amf.asso.fr/réf.BW24135

1^{res} Assises nationales des communes nouvelles de l'AMF

En moins de deux ans, 517 communes nouvelles ont été créées regroupant dans une démarche volontaire près de 1 800 communes et 24 000 élus. Le mouvement ne s'épuise pas avec de nombreux projets en cours. L'AMF, qui accompagne les maires de communes nouvelles et les porteurs de projets, invite les instances dirigeantes et élus concernés, le 12 octobre de 9h30 à 13h00, à venir échanger leurs expériences, partager leurs attentes et débattre autour de propositions pour faciliter la création et le fonctionnement des communes nouvelles. Ces Assises seront conclues par François Baroin, président de l'AMF et Jacqueline Gourault, ministre auprès du ministre d'État, ministre de l'Intérieur. Inscription à envoyer par mail à nathalie.sebban@amf.asso.fr dans la limite des places disponibles.

Pour plus d'informations : www.amf.asso.fr/réf.BW24764

SANTÉ

UN MOIS SANS TABAC



Arrêter la cigarette pendant 28 jours... au moins ! Tel est le défi lancé aux fumeurs par l'agence nationale Santé publique France, à partir d'octobre, avec l'opération " Moi(s) sans

tabac ", lancée en 2016 par le ministère de la Santé. En partenariat avec l'AMF, cette campagne de communication s'inscrit dans le cadre de la politique nationale de lutte contre le tabagisme. Elle vise en effet à encourager les fumeurs à arrêter la consommation de tabac mais aussi à accompagner tout au long de leur processus de sevrage par des opérations comme des consultations d'aide à l'arrêt ou des défis sportifs. Au-delà du seuil de 28 jours, les chances de rester non-fumeur sont multipliées par 5. La première édition a été un succès avec plus de 180 000 participants, pourquoi pas vous ?

CONTACT www.tabac-info-service.com

VIVRE-ENSEMBLE

PROMOUVOIR LA FRATERNITÉ



Le mouvement « Fraternité générale ! », initié par l'association du même nom, en partenariat avec l'AMF, a pour objectif de promouvoir la fraternité à travers des actions culturelles, pédagogiques et citoyennes partout en France, du 13 au 15 octobre. À cette occasion, les maires, acteurs essentiels de la cohésion sociale, sont invités à donner vie à ce grand mouvement, en programmant un événement culturel en lien avec la fraternité au sein de leurs communes ou en valorisant ceux qui pourraient être associés au mouvement « Fraternité générale ».

CONTACT www.fraternite-generale.fr

SANTÉ

COURIR POUR LE CŒUR

La Fédération française de cardiologie organise, du 17 mars au 21 mai, les Parcours du cœur, en partenariat avec l'AMF. Cette opération de prévention qui se tient dans plusieurs



centaines de communes, vise à faire reculer les maladies cardiovasculaires par l'information, le dépistage et l'apprentissage de pratiques de vie plus saines. A cet effet, les com-

munes participantes sont invitées à organiser leur propre Parcours du cœur. En 2017, plus de 150 000 personnes ont participé à plus de 800 Parcours organisés partout en France. Si vous souhaitez faire participer votre commune, inscrivez votre Parcours du Cœur 2018 avant le 13 janvier.

CONTACT www.fedecardio.org

CULTURE

DIX MOTS POUR LA LANGUE FRANÇAISE

L'opération « Dis-moi dix mots », initiée par le ministère de la Culture, en partenariat avec l'AMF, invite chacun à jouer et à s'exprimer sous une forme littéraire ou artistique autour d'un thème et de dix mots choisis, de septembre à juin. L'objectif est de valoriser la



langue française dans sa richesse et sa subtilité en faisant preuve de créativité.

L'édition 2017-2018, intitulée « Dis-moi dix mots sur tous les tons », est consacrée aux usages

de la parole, que ce soit à voix basse ou à voix haute, avec ou sans accent, sous forme de discours ou de débat. Parmi les dix mots, figurent « Accent », « jactance » et « voix ».

CONTACT www.dismoidixmots.culture.fr
dismoidixmots.dglff@culture.gouv.fr

CULTURE

SEMAINE DE L'ÉCRITURE

Pour sa 6^e édition du 2 au 8 octobre 2017, l'association Semaine de l'écriture organise une nouvelle semaine avec un concours national d'écriture sur le thème « ma planète », avec le parrainage de l'AMF. Il s'agit, lors de cette opération, d'encourager les enfants, dès l'école primaire, à maintenir la pratique de l'écriture cursive. Les enseignants sont invités à commander gratuitement sur le site internet, un kit de cartes postales et à télécharger un livret pédagogique. Cette semaine sera notamment l'occasion, pour les collectivités, d'établir des liens avec les bibliothèques et médiathèques.

CONTACT www.semainedelecture.fr

EDUCATION

LE TRAIN DE LA PETITE ENFANCE

L'association Ensemble pour l'éducation de la petite enfance lance cette année une opération inédite : le Train de la petite enfance et de la parentalité, en partenariat avec l'AMF.

Du 2 au 20 novembre 2017, le train fera un grand tour de France en traversant treize régions et quatorze villes. De Lille à Angers, en passant par Lyon, des activités, rencontres et débats seront prévus à chaque étape sur un thème particulier : l'accueil, la parentalité, la parole... Plus de 40 000 visiteurs sont d'ores et déjà attendus.

CONTACT <https://train-petite-enfance-parentalite.org>

COMPTE PERSONNEL DE FORMATION

Nouvelles obligations pour les maires et présidents d'EPCI

Depuis le 1^{er} janvier 2017, tous les agents publics, fonctionnaires titulaires, stagiaires ou contractuels, quelle que soit la durée de leur contrat, en CDD ou en CDI, ont un compte personnel de formation (CPF) venu remplacer le droit individuel à la formation (DIF).

C'est à l'employeur public qu'en revient la charge dans les conditions fixées par le décret n° 2017-928 du 6 mai 2017 et dans le respect de la circulaire RDFS1713973C du 10 mai 2017. L'employeur devra aussi prendre en charge la formation des anciens agents privés d'emploi qu'il indemnise au titre du chômage.

Les droits inscrits sur le CPF évoluent avec les parcours professionnels des agents. Ils sont attachés à la personne qui peut faire valoir des heures acquises préalablement auprès d'autres employeurs publics ou privés.

Informers les agents. Si les premières heures au titre du CPF ne seront créditées qu'en 2018 (heures acquises en 2017), le CPF est actif dès 2017 avec le transfert des heures du DIF. L'employeur est tenu d'informer chaque agent de son solde avant la fin de l'année.

Mettre en place une procédure. L'utilisation du CPF, à l'initiative de l'agent (demande écrite), est soumise à l'accord de l'employeur qui ne pourra pas refuser une formation diplômante (article L6121-2 du code du tra-

vail) aux personnels sans qualification. La priorité a été donnée à la prévention d'une situation d'inaptitude, la valorisation des acquis ou encore à la préparation aux concours et examens.

Pour gérer au mieux les demandes et le financement, il est conseillé à l'employeur de fixer des règles, dans le cadre du dialogue social, notamment sur la prise en charge des frais : si les frais pédagogiques sont obligatoires, ceux liés aux déplacements sont facultatifs.

L'employeur doit disposer d'un conseil en formation et motiver les refus qui peuvent être contestés devant les instances paritaires compétentes.

Alimenter le CPF. Chaque 31 décembre, le CPF est crédité des heures acquises au cours de l'année écoulée : 24 h par an pendant 5 ans puis 12 h par an jusqu'à un plafond de 150 h. Le temps partiel et certains congés (parental et syndical) sont assimilés à du temps plein contrairement au temps non complet. Le CPF des agents de catégorie C non diplômés est crédité de 2 fois plus d'heures dans la limite de 400 h et celui des agents menacés d'inaptitude de 150 h supplémentaires. L'employeur est tenu d'assurer un suivi du dispositif.

Consulter l'article dans le numéro de septembre 2017 de *Maires de France* sur www.amf.asso.fr/réf. BW24811

ZRR ET AGENCE POSTALE

MONTANT DES INDEMNITÉS

L'arrêté du 16 mars 2017 a fixé la liste des communes classées en zones de revitalisation rurale au 1^{er} juillet 2017. Dans le cadre des conventions relatives à l'organisation des agences postales communales (APC), le montant des indemnités versées par La Poste aux communes est majoré lorsque l'APC est située dans une commune classée en zones de revitalisation rurale (ZRR). Il est prévu que son montant puisse être modifié si la commune ne bénéficie plus de ce classement ou si elle vient à en bénéficier.

Ainsi, à compter du 1^{er} juillet 2017, 428 communes ne vont plus percevoir la majoration de l'indemnité et 567 communes vont en disposer.

Ces nouveaux calculs vont également impacter le montant des dotations départementales du fonds de péréquation. Ces évolutions seront actées lors des réunions des commissions départementales de présence postale territoriale qui se réuniront cet automne.

www.amf.asso.fr/réf. BW24810

PARIS 2024

SOUTIEN DE L'AMF ET DES COLLECTIVITÉS

La France, à travers sa capitale Paris, a obtenu l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été de 2024. L'engagement de tous les territoires étant un atout important pour la France, l'AMF s'est mobilisée dès 2015 pour soutenir cette candidature.

Plus de 4 330 collectivités ont pris des délibérations de soutien en ce sens.

La désignation officielle de Paris, intervenue le 13 septembre 2017 à Lima (Pérou), est une consécration de la mobilisation de tous (citoyens, élus, acteurs sportifs, etc.). Plus qu'un événement sportif, les Jeux sont un formidable défi pour le pays et auront un impact majeur dans l'ensemble des territoires de métropole et d'Outre-mer.

Poursuivant son engagement, l'AMF organisera un « forum » sur le thème de l'héritage des jeux olympiques lors de son 100^e Congrès le mercredi 22 novembre prochain après-midi.

Voir www.amf.asso.fr/réf. BW24799

Lutte contre les dépôts sauvages

Qu'il s'agisse d'une canette métallique laissée sur un banc public ou de déchets de chantier déposés clandestinement dans un bois, les dépôts sauvages sont une nuisance environnementale, sanitaire et esthétique. Ils sont aussi à l'origine d'une grande partie des déchets marins. Le ministère chargé de l'Environnement et l'AMF mettent en place un groupe de travail afin d'analyser et de recenser les bonnes pratiques en matière de lutte contre les déchets sauvages. Ses travaux débiteront en octobre et il a pour objectif de publier un livre blanc pour l'été 2018.

Déclaration de situation patrimoniale

La DGCL a rappelé cet été dans deux notes d'information les dispositions relatives aux déclarations d'intérêts et de situation patrimoniale en vigueur depuis le 1^{er} février 2017. Les agents qui occupaient, à cette date, un emploi désormais soumis à ces obligations (cf. notes pour la liste des emplois concernés) avaient jusqu'au 1^{er} août 2017 pour adresser à leur maire ou leur président d'intercommunalité leur première déclaration d'intérêts et, au président de la HATVP leur déclaration de situation patrimoniale.

Voir www.amf.asso.fr/réf. BW24785

Portail public des éducateurs sportifs

Afin de vérifier les renseignements des éducateurs sportifs en activité, le ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports vient de mettre en ligne un site permettant d'accéder aux qualifications et prérogatives d'exercice. La page comprend aussi les informations de la carte professionnelle de l'éducateur (état civil, date d'expiration, autorité de délivrance), dont une copie doit être affichée sur son lieu d'exercice. Voir <http://eapublic.sports.gouv.fr>

Solidarité

À la suite du passage de l'ouragan IRMA, François Baroin, les membres du Bureau de l'AMF et l'ensemble des maires de métropole et d'Outre-mer, ont tenu à témoigner leur solidarité aux habitants et apporter leur plein soutien à l'ensemble des élus des collectivités territoriales de Saint-Barthélemy et Saint-Martin. L'AMF invite les communes et les intercommunalités de France à contribuer et relayer les appels aux dons pour secourir les victimes d'IRMA via les comptes bancaires* ouverts par les AD de Martinique, de Guadeloupe, et par la Fondation de France. L'AMF demande par ailleurs la création urgente d'un fonds de soutien spécifique afin d'aider à la reconstruction des équipements publics essentiels à la population et invite les communes et intercommunalités qui le souhaiteraient à y contribuer.

**Références bancaires des associations départementales des maires (AD) de Martinique, de Guadeloupe et des ONG sur www.amf.asso.fr/réf.BW24792*

Rythmes scolaires : une nouvelle étude AMF

En cette rentrée scolaire, plus de 43 % des communes ont obtenu une autorisation de retour à la semaine de quatre jours. Afin d'évaluer l'impact du décret du 27 juin 2017, autorisant ce retour, l'AMF lance une nouvelle enquête auprès de l'ensemble des communes ayant une école sur leur territoire. Une participation massive des communes à cette enquête est, comme chaque année, indispensable afin de mieux appréhender les nouvelles difficultés rencontrées par les élus et d'évaluer les impacts financiers et organisationnels des réformes mises en place. Cette enquête sera menée jusqu'au 30 septembre 2017 et fera l'objet d'une restitution lors de l'atelier « école » du 100^e Congrès de l'AMF, le mercredi 22 novembre 2017.

Voir www.amf.asso.fr/Réf.BW24801

Guide « 1 % déchets »

Le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères et l'AMF viennent de publier un vademécum pour accompagner les collectivités territoriales dans la mise en œuvre du dispositif dit « 1 % déchets », en vigueur depuis 2014. Ce dernier permet la mise en place de projets de coopérations décentralisées dans le domaine des déchets. Les élus trouveront dans ce document des informations sur les enjeux de la coopération décentralisée dans ce domaine, son cadre juridique et sa mise en œuvre, ainsi que des conseils pratiques pour le développement des projets.

Voir www.amf.asso.fr/réf.BW24791

Réconcilier ville et commerces

Le conseil général de l'Environnement et du Développement durable organise un colloque le 19 octobre 2017 à la maison du Barreau de Paris. Suite à la publication de rapports sur la revitalisation des centres villes et des dynamiques dans la ville durable, les débats permettront d'échanger autour d'expériences françaises et européennes. Il s'agira également de dégager une approche du devenir des territoires concernés.

Inscriptions : <http://enqueteur.cgedd.developpementdurable.gouv.fr/>

Prix des délais de paiement

Pour sa 4^e édition, les Prix des délais de paiement, en partenariat avec l'AMF, mettent à l'honneur les pratiques exemplaires d'entreprises et d'organismes publics en faveur de la réduction des délais de règlement. Cette année, six prix seront attribués dont trois réservés aux collectivités publiques (collectivité territoriale, établissement public et opérateur de l'état). La date limite d'envoi des dossiers de candidature est fixée au 29 septembre.

Voir <http://prixdesdelaisdepaiement.fr>

AGENDA DE L'AMF

- 26 septembre
Réunion des directeurs d'associations départementales de maires
- 4 octobre
Rencontre sur la lutte contre l'habitat indigne
- 11 octobre
• Comité directeur de l'AMF
• Groupe de travail Littoral
• Commission Éducation
- 12 octobre
1^{eres} Assises nationales des communes nouvelles
- 17 octobre
Commission Politique de la ville en présence du ministre Jacques Mézard
- 18 octobre
Commission Santé

AGENDA DES AD

- 1^{er} octobre
Congrès de l'Association départementale des maires du Lot
- 7 octobre
• Assemblée générale de l'Association départementale des maires de Haute-Garonne
• Assemblée générale de l'Association départementale des maires, adjoints et présidents de communautés de Mayenne
- 11 octobre
Universités des maires des Yvelines
- 12 octobre
Assemblée générale de l'Association départementale des maires du Nord
- 14 octobre
• Assemblée générale de l'Association départementale des maires de la Manche
• Congrès de l'Association départementale des maires de l'Isère
- 20 octobre
• Assemblée générale de l'Association départementale des maires de l'Ain
• Congrès de l'Association départementale des maires de Haute-Savoie
- 21 octobre
• Assemblée générale de l'Association départementale des maires et adjoints de la Creuse
• Assemblée générale de l'Association départementale des maires, adjoints et présidents d'intercommunalité de la Sarthe
• Congrès de l'Association départementale des maires du Morbihan
• Assemblée générale de l'Association départementale des maires de la Haute-Marne
• Congrès départemental des maires de la Marne
- 25 octobre
Assemblée générale de l'Association des maires et des présidents de communautés de l'Allier

LE MAGAZINE



AU SOMMAIRE DU N° 349 DE SEPTEMBRE 2017

- Dossier.** La politique de cohésion européenne : quel bilan, quel avenir ?
- Pratique.** Comment qualifier et repérer un habitat indigne
- Territoires.** Attirer des médecins, un défi pour les collectivités
- Vie locale.** La gendarmerie teste les brigades territoriales de contact

Abonnement : Tél. 01 44 18 13 64

MAIRES DE FRANCE. Supplément au n° 349.

41, quai d'Orsay, 75343 Paris cedex 07. Tél. 01 44 18 14 14. Fax. 01 44 18 14 15. Directeur de la publication : Rollon Mouchel-Blaisot - Éditeur : Olivier Yviquel - Rédacteur en chef : Marie-Hélène Galin - Secrétaire de rédaction : Patricia Paoli. Avec la contribution des services de l'AMF - Maquette : Stéphane Camara - Impression : Gibert Clarey SA, 51, rue Charles-Coulomb, 37170 Chambray-lès-Tours. Abonnements : Sophie Lasseron. Tél. 01 44 18 13 64. N° de commission paritaire : 0421 G 84411 - ISSN 2272-7027. Crédits photographiques : © Arnaud février pour l'AMF, p. 1 ; © Roland Bourguet, p.1 ; © Fotoproduzent, p.2